



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels
administratifs, techniques,
sociaux et de santé**

**La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités**

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°2008-1386 du 19 décembre 2008 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat,
VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article unique : Les adjoints administratifs dont les noms suivent sont inscrits, au titre de l'année 2026, sur le tableau d'avancement d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

CIVILITE	NOM	PRENOM
Madame	BLACHON	Thien Trang
Madame	BOUDISSA	Véronique
Madame	CAVY	Aurélie
Madame	CHEVALLIER QUEYRON	Juliette
Madame	CORNIC	Aurélie
Madame	CORNU	Charlotte
Madame	CORREIA	Maria
Madame	CRETENAUD	Sandrine
Monsieur	DAROUECHE	Houssam-Eddine
Madame	DE ALMEIDA	Monique
Madame	DEBEAUX	Naima
Madame	DENNEMONT	Sylvia



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels
administratifs, techniques,
sociaux et de santé**

Madame	DENOSJEAN	Lucie
Madame	DEPIL	Sandrine
Monsieur	DIDION	Kevin
Madame	DI-PIERRO	Stéphanie
Monsieur	DOMINGUEZ	Ludovic
Madame	EL GHADDARI	Zineb
Madame	GERBIER	Audrey
Madame	GHORZI	Sarah
Madame	GINOUX FAURE	Laetitia
Madame	GOMEZ	Isabelle
Madame	GOMEZ	Magalie
Madame	GRAZIANI	Catherine
Madame	GUICHARD	Alicia
Monsieur	GUILLEMINOT	Cyril
Madame	GUTEJ	Valérie
Madame	HAMDOUCHI	Isabelle
Madame	HOMAR-DURAND	Frédérique
Monsieur	JAYET	Laurent
Madame	JOUD	Rachelle
Madame	JUSTIN	Annie
Madame	KRID	Houda
Madame	LAFONT	Aurélie
Madame	LAMBERT	Marie-Christine
Madame	MAHFOUD	Saida
Madame	MARDUEL	Oriane
Madame	MEBREK	Fatima
Madame	MENANT	Corinne



Madame	MODOLO	Patricia
Madame	NABAS	Joelle
Madame	NUQ	Marine
Madame	OUARED	Hamida
Madame	OUAZNA	Alima
Madame	PAYRE	Stephanie
Madame	PETIT	Véronique
Madame	RAHMANI	Mama
Madame	RAMEAU	Laurence
Madame	PIVIDORI	Sandrine
Madame	REINA	Julie
Madame	ROCHE	Aurore
Madame	RODIER-GOLZIO	Sophie
Madame	ROHAUT	Coralie
Madame	SALOMON	Maryline
Madame	SIMON	Amandine
Madame	TEISSIER	Brigitte
Madame	VAREILLES	Danièle
Madame	VIENNET	Christine
Monsieur	VILLAIN	Gregory
Madame	YVRARD	Valérie

**Fait à Lyon, le 21 juillet 2026
Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie,**


Olivier Curnelle



VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois :*

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite — c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision — vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.*

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**4 mois pour les agents demeurant à l'étranger*